

# VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ

## Municipalité

#### PRÉAVIS MUNICIPAL No 16/2011

Le 14 septembre 2011

#### Concerne:

Demande d'un crédit de construction de Fr. 1'755'540.-- pour l'assainissement du réseau EU & EC et de l'infrastructure routière du chemin du Vallon (secteur compris entre la route de St-Maurice et l'avenue des Bosquet-de-Julie) et du chemin du Cèdre (secteur compris entre le chemin du Vallon et la Gare de Burier).

Au Conseil communal de 1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **PREAMBULE**

Le 8 septembre 2010, le Conseil communal de La Tour-de-Peilz approuvait le préavis N° 10/2010 relatif au crédit d'étude pour l'assainissement des infrastructures collectives (routière, collecteurs conduites SI) des chemins du Vallon et du Cèdre.

Sur la base d'un appel d'offres sur invitation selon la Loi sur les marchés publics (LMP), la Municipalité a adjugé le mandat d'ingénieur au bureau MCR et Associés Ingénieurs civils Sàrl à Vevey, selon son offre d'honoraires calculée en fonction de l'évaluation du coût des travaux, qui a été estimée sur les données du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Cette étude a débuté en septembre 2010 au moyen de relevés topographiques des lieux et d'un contrôle par coloration des eaux de tous les bâtiments, pour déterminer l'état et la conformité des raccordements sur le collecteur communal unitaire.

## 1. Objet du préavis

## Situation générale

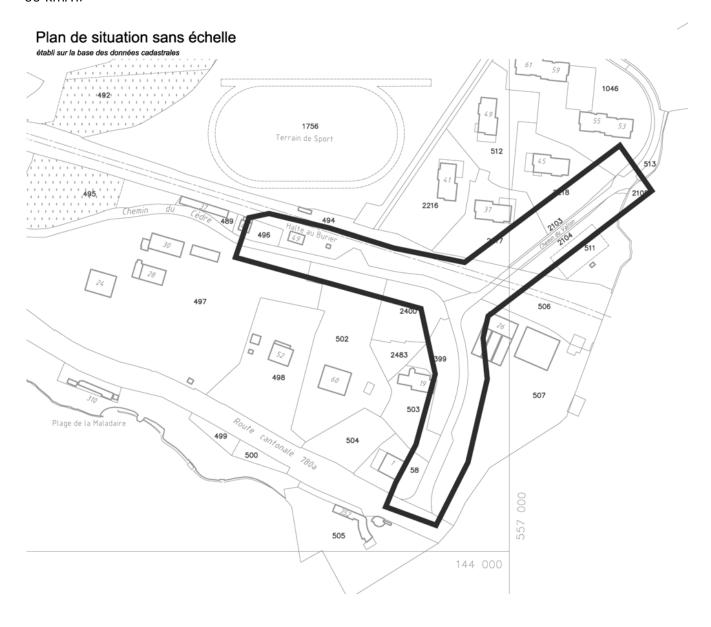
Le périmètre concerné par la demande de crédit de construction concerne deux dessertes différentes de par leur fonction et leur situation.



ADM-1108-PAD-vm-CC-préavis16-EU-ECVallonCèdre.docx

Le chemin du Vallon assure la liaison entre les routes cantonales (RC) de Chailly et de St-Maurice. La charge de trafic est de 1800 véhicules/jour environ dans sa partie amont à la ligne CFF et de 2200 véhicules/jour env. dans sa partie aval. Il est mentionné comme axe collecteur secondaire dans le plan directeur des circulations. La partie aval est très fréquentée par les élèves du Gymnase de Burier, utilisateurs de la ligne de bus VMCV N° 1. La vitesse sur le chemin du Vallon est limitée à 50 km/h.

Quant au chemin du Cèdre, il est composé de deux tronçons. Le secteur ouest, reliant la route de St-Maurice à la Gare de Burier est en sens unique montant. Le deuxième secteur, allant de la Gare de Burier au chemin du Vallon est à double sens. La vitesse sur le chemin du Cèdre est limitée à 50 km/h.





### Analyse et constat local des infrastructures communales

Canalisations EU & EC : Actuellement, le réseau d'égout communal est constitué d'un collecteur <u>unitaire</u> en tuyau ciment (TC) Ø 400 mm. datant de plus de 50 ans, dont le tracé et l'état structurel ne sont pas exactement connus. Cette canalisation est raccordée au collecteur de concentration du SIGE avec un déversoir de crue via une canalisation au droit de la plage de la Maladaire.

Chaussée et trottoir :

Le revêtement bitumineux est posé sur une fondation en graves de 15 à 20 cm. d'épaisseur environ. Il est composé en grande partie d'une couche de support et de plusieurs couches de gravillonnage. Il a perdu son homogénéité suite aux nombreuses interventions des divers SI. La qualité de l'encaissement n'est, à ce jour, pas connue avec précision, des analyses seront réalisées lors des travaux de fouilles.

Un trottoir a été partiellement réalisé sur la partie supérieure du chemin du Cèdre, lors des travaux de transformation de la Gare de Burier. Dans la partie inférieure et le long du chemin du Vallon, une bande pour piétons est définie par un marquage au sol. Il en est de même pour le passage sous voies jusqu'au carrefour avec l'avenue des Bosquets-de-Julie.

## 2. Projet

Le but de ce projet est :

- d'assainir le réseau des collecteurs EC/EU et d'adapter celui-ci aux nouvelles exigences du PGEE, afin de supprimer les arrivées d'eaux claires dans le réseau du SIGE et d'eaux usées dans le lac ;
- de réfectionner les espaces de domaine public (chaussées et trottoirs), en tenant compte du contexte et des besoins d'un cheminement sécurisé pour les piétons entre la Gare de Burier et l'arrêt de bus de la « Maladaire », en intégrant également la problématique des places de parc à proximité de la gare;
- de créer un trottoir de 1,50 m. le long du chemin du Vallon, en partie sur la parcelle N° 507, propriété de la Commune de Montreux;
- de réaménager le carrefour Vallon Cèdre afin de sécuriser, d'une part, les cheminements pour piétons et, d'autre part, permettre une meilleur visibilité aux conducteurs au débouché du chemin du Cèdre sur le chemin du Vallon.

## Aspects techniques du projet

Travaux à charge de la Commune :

Canalisations

Chemin du Cèdre

EU & EC:

- construction d'un collecteur EU en PVC Ø 200 mm., longueur env. 140 m., profondeur variant entre 1,50 m. et 2,45 m. au raccordement sur le chemin du Vallon ;
- construction d'un collecteur EC en PVC Ø 300 mm., longueur env. 70 m., à une profondeur moyenne de 1,60 m., le solde du collecteur unitaire pouvant probablement être récupéré pour les eaux claires ;

ADM-1108-PAD-vm-CC-préavis16-EU-ECVallonCèdre.docx





- construction de chambres de contrôle et de raccordement Ø 80/60 avec cadre en béton préfabriqué et couvercle en fonte D400 (10 t.) ;
- reprise de tous les raccordements privés existants et conformes ;
- pose jusqu'en limite du DP de canalisations EU et EC pour la mise en conformité des bâtiments riverains équipés d'un système unitaire.

#### Chemin du Vallon

- construction d'un collecteur EU en PVC Ø 200 mm., longueur env. 230 m., dont 83 m. entre la fin du chemin du Vallon et le raccordement sur le collecteur du SIGE situé au bas de l'accès carrossable du camping de la « Maladaire », à une profondeur variant entre 1,50 m. et 2,50 m.;
- construction d'un collecteur EC en PVC Ø 400 mm, longueur env. 150 m., à une profondeur moyenne de 1,60 m. ;
- construction de chambres de contrôle et de raccordement Ø 80/60 avec cadre en béton préfabriqué et couvercle en fonte D400 (10 t.);
- reprise de tous les raccordements privés existants et conformes ;
- pose jusqu'en limite du DP de canalisations EU et EC pour la mise en conformité des bâtiments riverains équipés d'un système unitaire.

#### Défense incendie

- le remplacement d'une borne hydrante et la participation sur la nouvelle conduite d'eau potable dimensionnée en fonction de la défense incendie, longueur env. 290 m.

#### Eclairage public

- le remplacement sur le chemin du Vallon de quatre luminaires et de 230 m. de conduite électrique datant plus de trente ans.

#### Chaussée:

## Chemin du Cèdre (env. 1030 m2)

 réfection globale de la chaussée par la création d'une fondation en graves et la pose d'un nouveau revêtement bitumineux (ACT 16N 8 cm. + AC 11N 3 cm.).

## Chemin du Vallon (env. 2020 m2)

 réfection globale de la chaussée par la création d'une fondation en graves et la pose d'un nouveau revêtement bitumineux (ACT 16N 8 cm. + AC 11N 3 cm.).

### Carrefour Vallon - Cèdre

- suppression du petit ilot central afin de créer un passage pour piétons entre le chemin du Cèdre et le nouveau trottoir du chemin du Vallon et pour permettre une meilleur visibilité aux conducteurs au débouché du chemin du Cèdre sur le chemin du Vallon.

## Trottoirs:

## Chemin du Cèdre:

- prolongation du trottoir entre la Gare de Burier et le chemin du Vallon, longueur env. 50 m. avec une largeur de 1,70 m., comprenant la pose de bordures de trottoir, une fondation en grave et un revêtement bitumineux (ACT 11N=4 cm. + AC 8N=2,5 cm.).

#### Chemin du Vallon:

- construction d'un trottoir de 1,50 m. le long du chemin du Vallon entre le pont CFF et le parking de la « Maladaire », partiellement sur la parcelle







N° 507, propriété de la Commune de Montreux, qui a donné son accord. L'ouvrage comprendra la démolition du mur, une fondation en grave et un revêtement bitumineux (ACT 11N=4 cm. + AC 8N=2,5 cm.).

**Divers** 

- création d'une zone de stationnement pour les deux roues motorisés et d'un abri pour vélos à proximité de la Gare de Burier.

Cdtes SI:

- le SIGE posera une nouvelle conduite d'eau en PE Ø 160 et 200 mm. et procédera à la construction d'une importante chambre de vannes de réseau;
- la Cie du Gaz ne prévoit pas de modification de ses installations mais effectuera des contrôles ponctuels de ses conduites ;
- la Romande Energie procédera au remplacement d'une partie de ses installations électriques ;
- Swisscom et Cablecom procéderont à des adaptations et modifications ponctuelles de leurs installations techniques.

Lors de l'étude de ce projet, tous les Services industriels ont été contactés pour qu'ils effectuent un état de leurs conduites et définissent leurs besoins spécifiques dans le secteur concerné par le projet.

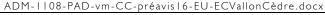
## 3. Aspects financiers du projet

Au vu des importants montants des travaux, un appel d'offres public selon la procédure ouverte de la LMP VD a été effectué le 17 mai 2011, avec un délai de rentrée des soumissions au 28 juin 2011. Un jury a été composé et la séance d'ouverture des offres a eu lieu le 30 juin 2011. A cette occasion, les soumissions ont été analysées et évaluées. Sur les quinze dossiers demandés, neuf ont été rendus et retenus pour la suite de la procédure d'évaluation. L'écart entre l'offre la moins chère et la plus élevée est de 38%.

Aspects financiers du projet :

Ouvra	ge global génie-civil	Fr.	1'414′500,00	Fr.	1'414'500,00
Ouvrages routiers			510'000.00		510'000.00
111	Travaux en régie	Fr.	15'000.00		
112	Essais	Fr.	5'000.00		
113	Installation de chantier	Fr.	30'000.00		
221	Couches de fondation	Fr.	180'000.00		
222	Pavages et bordures	Fr.	20'000.00		
223	Chaussées, revêtements	Fr.	245'000.00		
241	Construction en béton coulé sur place	Fr.	15'000.00		
Ouvrage d'assainissement		Fr.	725'000.00	Fr.	725'000.00
111	Travaux en régie	Fr.	76'000.00		
112	Essais	Fr.	4'000.00		
113	Installation de chantier	Fr.	35'000.00		
211	Fouilles et terrassements	Fr.	230'000.00		
237	Canalisations et évacuation des eaux	Fr.	380'000.00		

Eclaira	age public	Fr.	83′000.00	Fr.	83'000.00
111	Travaux en régie	Fr.	3'000.00		
151	Construction de réseaux enterrés	Fr.	35'000.00		







## PRÉAVIS MUNICIPAL No 16/2011 du 14 septembre 2011

RE	Prestations Romande Energie	Fr.	45'000.00		
Défen	se incendie	Fr.	85′000.00	Fr.	85′000.00
111	Travaux en régie	Fr.	4'000.00		
151	Construction de réseaux enterrés	Fr.	75'000.00		
ВН	Fourniture et pose de bornes hydrantes	Fr.	6'000.00		
Arbori	isation, végétalisation et mobilier urbain	Fr.	5′000.00	Fr.	5′000.00
AV	Plantations et végétalisation	Fr.	3′500,00		
MU	Mobilier urbain	Fr.	1'500.00		
Signal	lisation et marquage	Fr.	6'500.00	Fr.	6'500.00
SM	Fourniture et pose signalisation et marquage				
	au sol	Fr.	6'500.00		
	*			-	
Travaux pour le SIGE – Cdte d'eau		Fr.	160'000.00	Pas à notre charge	
151	Construction de réseaux enterrés	Fr.	160'000.00		
Trava	ux pour la Romande Energie	Fr.	30'000.00	Pas	à notre charge
151	Construction de réseaux enterrés	Fr.	30'000.00		
Trava	ux pour la Cie du Gaz	Fr.	10'000.00	Pas	à notre charge
151	Construction de réseaux enterrés	Fr.	10′000		
Travaux pour Swisscom, Cablecom		Fr.	35'000.00	Pas	à notre charge
151	Construction de réseaux enterrés	Fr.	35'000.00		
Honor	rairee	Fr.	140′000,00	Fr.	140'000.00
GEO	Honoraires géomètre (Préavis 10/2010)	Fr.	1'000.00	FI.	140 000.00
ING	Honoraires d'Ingénieur (Préavis 10/2010)	гі.	86′500.00		
DIV	Honoraires of frigeriled (Freavis 10/2010)  Honoraires pour prestations diverses et		2'400.00		
DIV	imprévus (Préavis 10/2010)		2 400.00		
ING	Honoraires d'Ingénieur complémentaires		47'600		
ING	Honoraires d'ingenieur complémentaires  Honoraires géomètre complémentaires		2′500		
1110	Honoralies geometre complementalies		2 300		
Divers	s et imprévus	Fr.	71'000,00	Fr.	71'000,00
EST	Estimation globale 5 % sur travaux	Fr.	71'000.00		
	communaux				
Total				Fr.	1'625'500,00
TVA 8 %				Fr.	130′040,00
Total				Fr.	1'755'540,00

Les montants d'honoraires complémentaires d'ingénieur (ING) et de géomètre concernent des prestations qui n'étaient pas prévues dans le mandat adjugé au bureau MCR & Associés Sàrl, soit :

- 1. le remplacement du collecteur d'eaux claires (EC) dans le chemin du Vallon, suite aux inspections et contrôles effectués dans le cadre de l'étude du projet, qui ont mis en évidence le mauvais état structurel de la canalisation existante et une situation posant des problèmes pour la construction du collecteur d'eaux usées (EU);
- 2. la construction d'un collecteur EC afin d'évacuer les eaux de surface du chemin du Vallon en amont de la ligne CFF;
- 3. la construction d'un trottoir le long du chemin du Vallon.



## PRÉAVIS MUNICIPAL No 16/2011 du 14 septembre 2011

Ce qui fait respectivement :

Fr. 807'548,00 pour la réfection et le réaménagement des chemins du Vallon et du Cèdre ;

Fr. 947'992,00 pour les collecteurs EC + EU des chemins du Vallon et du Cèdre, montant qui

sera affecté au compte de réseau d'égouts et d'épuration, compte couvert

par les revenus des taxes sur les égouts.

#### 4. Procédures

Collecteurs EU & EC : s'agissant de travaux de mise en conformité et/ou de remplacement de

canalisations EU & EC, ils ne sont pas soumis aux procédures administratives d'enquête publique et sont de la compétence de la

Municipalité.

Aménagements routiers : les travaux envisagés étant de faible importance, ils ne modifient pas

fondamentalement le principe de l'aménagement routier existant. Par conséquent, ils ne sont pas soumis aux procédures administratives

spécifiques et sont de la compétence de la Municipalité.

Signalisations routières : La Municipalité a la délégation de compétence en matière de signalisation

routière et les modifications projetées ne sont pas soumises aux

procédures d'enquête publique.

Ces modifications et aménagements ont été élaborés en concertation

avec la cellule signalisation de Police Riviera.

#### 5. Planification des travaux

Sous réserve de la décision du Conseil Communal et des droits de recours, le début des travaux est prévu pour octobre 2011. Ces derniers dureront dix mois environ, le revêtement définitif sera posé en mai 2013.

Compte tenu de la configuration des lieux et de l'importance des fouilles (env. 3 m. de large et 2,50 m. de profond), le chantier sera divisé en trois secteurs. La circulation de transit ne pourra pas être maintenue en permanence sur tous les secteurs de travaux, en particulier lors de l'intervention sous les voies des CFF (sect. 3). L'accès aux propriétés riveraines sera maintenu, en fonction des contraintes techniques, en concertation avec les riverains concernés. Un cheminement pour piétons sera assuré en tout temps pendant les travaux sur le chemin du Cèdre et la partie en aval de la ligne CFF du chemin du Vallon.

#### 6. Plan des investissements

Pour information, les montants suivants sont mentionnés pour les années 2009 à 2012 au plan des investissements du budget 2011 :

Aménagements routiers
Assainissement - Collecteurs
Total

Fr.	302'000,00
Fr.	528'000,00
Fr.	830'000,00



#### CONCLUSION

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal no 16/2011 du 14 septembre 2011,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide:

- a) d'approuver les demandes de crédit pour l'assainissement des collecteurs EC/EU, la réfection et le réaménagement des chemins du Vallon et du Cèdre ;
- b) d'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 807'548.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.038.00 « Réfection et réaménagement des chemins du Vallon et du Cèdre » (partie route et aménagements);
- c) d'amortir cet investissement par le compte  $N^{\circ}$  9182.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 15'505'000.-- ;
- d) d'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 947'992.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.038.00 « Assainissement des collecteurs EC/EU des chemins du Vallon et du Cèdre » (partie assainissement des collecteurs EC + EU;
- e) d'amortir cet investissement par le compte  $N^\circ$  9280.002.00 « Affectés Evacuation eaux » doté à ce jour de Fr. 4'721'000.-- ;
- f) d'autoriser, le cas échéant, la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de 85 millions accordé par le Conseil lors de sa séance du 27 octobre 2006, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 21'000'000.--.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ Le syndic : Le secrétaire :

Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Déléguée municipale : Mme Nicole Rimella

Adopté par la Municipalité le 22 août 2011

Annexes: Plans de situation

ADM-1108-PAD-vm-CC-préavis16-EU-ECVallonCèdre.docx

8/8



